



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

25 AVRIL 2016 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Martine JOSEPH (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN, Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE).

Assistaient : Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Thierry HUSSON, Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Yolande STOCKER, Annaïck YVON (ANCERVILLE), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS-suppléé), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES LES FORGES), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS-pouvoir à J. LEMAIRE), Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI (LISLE EN RIGAULT-excusés), Alain ROMBI (MONTPLONNE-excusé), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX-excusé).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 18 Avril 2016



ORDRE DU JOUR

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Transformation du poste d'E.J.E.

PROJET SOBASTHO

Financement de l'opération

BUDGETS

Décisions modificative

RENOUVELLEMENT DU C.E.J. AVEC LA C.A.F. 55
Période 2016-2020

FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL

ENVIRONNEMENT

Conventionnement avec Emmaüs

INFORMATIONS SUR LA FUSION

DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Sélection d'un bureau de recrutement d'un médecin généraliste

QUESTIONS DIVERSES

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire puis, constatant que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

1 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Le Président informe les élus que l'Educatrice Jeunes Enfants, Aurore GLAUDEL, vient d'obtenir la possibilité de changer de grade au bénéfice de l'ancienneté.

Il propose la transformation de son cadre d'emploi en Educatrice Principale de Jeunes Enfants, ce qui permettrait une valorisation de son travail.

Il rappelle qu'Aurore GLAUDEL assure les fonctions de Directrice-Adjointe des trois structures multi-accueils et remplace Anne-Sophie GROLL sur le poste de Directrice depuis ce jour, pour cause de congé maladie suivi de congé maternité.

A compter du 2 Mai, une puéricultrice sera embauchée pour assurer les fonctions de Directrice-Adjointe, il s'agit de Madame Eléonore MAIGRET.

Jacky LEMAIRE propose au Conseil de supprimer le poste d'E.J.E. et d'ouvrir un poste d'E.P.J.E.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuvent cette proposition et autorisent le Président à prendre les arrêtés nécessaires.

2 – PROJET SOBASTHO :

Suite à une incompréhension entre La Banque Postale et la CODECOM portant sur la possibilité du Bureau à délibérer, les offres de financement ont été annulées, le délai de validité étant dépassé.

La Banque Postale a été sollicitée à nouveau et nous a refait des propositions en légère augmentation, soit :

- Prêt relais sur 2 ans à 1.18 % au lieu de 1.14 % (*soit + 320 €*)
- Prêt long terme sur 10 ans à 1.39 % au lieu de 1.37 % (*soit + 192 €*)

Vu le faible impact sur le montant total des prêts, Jacky LEMAIRE propose au Conseil de valider ces Propositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent les nouvelles propositions de La Banque Postale et autorisent le Président à signer les contrats nécessaires.

3 – BUDGETS :

Le Président rappelle que les budgets des zones d'activités avaient été votés sur le principe en Mars dernier et qu'il convenait de voir avec le trésorier pour les écritures de stocks.
Suite à une réunion avec Monsieur MALBRANQUE, des décisions modificatives doivent être prises afin d'équilibrer ces budgets :

Pour le P.A.E. de La Houquette, Dominique PENSALFINI explique que les travaux SOBASTHO ainsi que les subventions afférentes doivent figurer en section de fonctionnement, or une partie des travaux est financée par un emprunt de 172 000 €.

Il conviendrait de réaliser cet emprunt sur le budget général (*en investissement*), puis de le transférer sur le budget du P.A.E. (*en fonctionnement*). De plus, l'inscription d'une subvention exceptionnelle au budget général de 151 392 € permettrait d'équilibrer ce budget.

Pour la Z.A. de la Forêt, il serait nécessaire d'inscrire une subvention d'équilibre de 135 847 € émanant du budget général.

Dominique PENSALFINI précise que ces subventions exceptionnelles ne seront pas effectivement réalisées mais permettent uniquement l'équilibre de ces budgets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent ces propositions à l'unanimité et chargent le Président de l'exécution de ces décisions.

4 – RENOUVELLEMENT DU C.E.J. AVEC LA C.A.F. 55 :

Jacky LEMAIRE informe les membres du Conseil que le précédent Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la C.A.F. de la Meuse est parvenu à son terme fin 2015 et qu'il y aurait lieu de renouveler ce contrat pour la période 2016-2020 afin que nous puissions poursuivre nos actions.

Francis LEROUX rappelle que sans l'aide de la C.A.F., les administrés verraient leur participation augmenter notablement ainsi que le reste à charge de la CODECOM.

Il rappelle également que chacun pouvait visionner, sur le site Intranet, toutes les fiches actions présentant les budgets et les objectifs des différents équipements : Relais Assistantes Maternelles, Accueils collectifs de Mineurs, Poste de Coordinateur Actions Jeunesse, formations BAFA/BAFD, multi-accueils Ô comme 3 Pommes.

Aucun conseiller communautaire n'ayant d'observation ni de questions à formuler sur ces fiches actions, Jacky LEMAIRE propose de les valider afin que le partenariat avec la C.A.F. puisse être validé pour ces prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2020 avec la C.A.F. 55 et autorise le Président à signer le contrat ainsi que tout autre amendement ou document nécessaire à exécution de cette décision.

5 – FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL :

Jacky LEMAIRE rappelle que la CODECOM attend les factures et autres documents nécessaires au versement du fonds de concours intercommunal 2015 et invite les communes à transmettre toutes ces pièces dès qu'elles le peuvent.

Dès que leurs projets sont définis, les communes sont également invitées à nous transmettre leurs dossiers pour le fonds de concours 2016.

Sept dossiers sont proposés ce soir :

COMMUNES	PROJETS	MONTANTS DES TRAVAUX HT	FONDS DE CONCOURS 2016
COUSANCES les FORGES	Travaux de voirie	64 972.62 €	16 913.78 €
LAVINCOURT	Aménagement de trottoirs et de sécurité de la RD 25	47 895.00 €	4 585.33 €
LISLE en RIGAUT	Dépigeonnisation du clocher et réfection des abat-sons	6 761.00 €	7 987.54 €
LISLE en RIGAUT	Aménagement de l'aire de jeux de la cour de récréation de l'école	15 180.00 €	
MAULAN	Création de parking pour local intergénérationnel	24 540.25 €	4 746.29 €
SAUDRUPT	Réhabilitation des bâtiments communaux	24 243.00 €	5 507.22 €
VILLE sur SAULX	Requalification de la traversée de la commune - 3 ^e tranche	139 348.55 €	6 312.04 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident ces projets et autorisent le Président à transmettre les dossiers au G.I.P.

Jacky LEMAIRE rappelle que les communes ont jusqu'au 11 Juillet 2016 pour déposer leurs dossiers.

6 – ENVIRONNEMENT :

Jacky LEMAIRE donne la parole à Francis THIRION pour évoquer le souhait de la CODECOM de réduire les tonnages de la benne "Divers", et donc les coûts, en permettant à une association d'en récupérer une partie.

Le Vice-Président en charge de ce dossier présente les réflexions de la commission Environnement qui propose un partenariat avec "Les Compagnons d'Emmaüs" pour la reprise des objets suivants :

- D3E (*en état de fonctionnement*)
- Meubles (*y compris en plastique*)
- Vaisselle
- Jouets
- Vélos, etc....

Une convention pourrait être passée jusqu'au terme du marché d'exploitation de la déchetterie (*fin Septembre 2020*) et dans laquelle l'association s'engagerait à :

- Former l'agent d'accueil
- Effectuer un enlèvement par semaine
- Fournir un bilan trimestriel des enlèvements
- Utiliser le pont bascule
- Souscrire un contrat d'assurance de façon à couvrir différents risques inhérents à ce partenariat

De son côté, la CODECOM :

- devra signer également une convention avec Eco-Mobilier (*Emmaüs bénéficiant d'un partenariat avec cet éco-organisme*)
- Informer l'exploitant de la déchetterie des modalités de cette démarche
- Mettre à disposition un conteneur fermé pour ces dépôts

Sur ce dernier point, la CODECOM devra louer ou acheter une benne.

Dans un premier temps, il est proposé d'en louer une (*environ 1 800 €/an*). Un bilan annuel sera établi pour constater si les coûts de traitement ont diminué ou pas. La question de l'achat d'une benne (*5 à 6 000 €*) sera évoquée à l'issue de cette période.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent ces propositions et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

7 – INFORMATIONS SUR LA FUSION :

Jacky LEMAIRE informe les élus que l'arrêté de fusion a été pris par le Préfet le 24 Mars dernier. Pour préfigurer la mise en place de cette fusion, un comité de pilotage va être mis en place. Il sera constitué des trois présidents, des trois directeurs et de trois vice-présidents par structure.

Pour notre CODECOM, les trois vice-présidents volontaires sont : Dominique PENSALFINI (*finances et budget*), Francis LEROUX (*petite enfance et schéma de mutualisation*), Bernard HENRIONNET (*PLUI et développement local*), le Président précise qu'ils ont été volontaires pour s'impliquer dans cette démarche et disposent d'un emploi du temps le leur permettant.

Le rythme des rencontres sera d'environ une fois par mois pour débattre des grands chantiers liés à la fusion (*personnel, gouvernance, fiscalité, budgets, compétences,*)

Entre ces réunions du comité de pilotage, les trois directeurs se réuniront une fois par mois au minimum afin de travailler sur des thématiques définies pour les présenter au comité. Ces travaux seront également suivis par les trois présidents qui se réuniront également une fois par mois.

L'ensemble des orientations prises par le comité de pilotage seront proposées aux trois Bureaux et enfin, aux trois Conseils Communautaires pour une collectivité opérationnelle au 1^{er} Janvier 2017.

Une première réunion a eu lieu le 30 Mars dernier et les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Souhait de la Haute Saulx et du Val d'Ornois pour que notre CODECOM prenne la compétence "Scolaire" au 1^{er} Janvier 2017 pour des raisons fiscales. Ceci nous semble compliqué à mettre en œuvre avant la mise en place de la nouvelle interco. Jacky LEMAIRE propose un transfert en Septembre 2017, voire 1^{er} Janvier 2018
- Souhait des trois structures pour anticiper le transfert de compétence "Eau et Assainissement" afin de solutionner un problème d'approvisionnement des installations de Bure. CIGEO aurait un besoin de 500 m3/jour pour ces travaux (puis consommation normale ensuite). Une proposition de prix doit être faite par le SIVOM des 4 Cantons ainsi que par le Syndicat de Joinville.
- Le siège de la nouvelle structure serait situé à Ecurey, géographiquement plus central. Le logis abbatial pourrait être réhabilité et disposer notamment d'une salle équipée de matériel dédié aux conférences. En attendant, un pôle de proximité resterait en place dans chaque collectivité actuelle avec un Directeur Général Adjoint sur deux sites et un Directeur Général des Services
- Volonté de conserver les effectifs mais nouvelles missions aux postes-doublons, un nouvel organigramme sera proposé en Juin prochain à tous les agents de façon à ce qu'ils aient une vision claire de leurs futures missions.

Prochaine réunion des présidents et des directeurs : Mardi 26 Avril 2016

Jacky LEMAIRE présente les premières étapes qui suivront la création de la nouvelle entité :

- Janvier 2017 : élection du Président et de l'exécutif, finalisation de l'organigramme
- Toutes les compétences obligatoires avant la fusion seront exercées par le nouvel EPCI
- Les compétences optionnelles sont conservées par l'EPCI ou restituées aux communes dans un délai d'un an

- Les compétences supplémentaires/facultatives sont conservées par l'EPCI ou restituées aux communes dans un délai de deux ans
- Le nouvel EPCI disposera d'un délai de deux ans pour préciser l'intérêt communautaire
- Le nombre et la répartition des sièges sont déterminés dans l'arrêté de fusion (*droit commun ou accord local*)
- Les délibérations devront être prises avant le 15 Décembre 2016

Ces points d'informations seront mis systématiquement à l'ordre du jour des réunions de Bureau et des Conseils Communautaires afin que tous soient informés de l'avancement du projet.

8 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU :

Lors de sa réunion du 18 Avril, les membres du Bureau ont décidé :

- D'accepter un dossier d'admission en non-valeur pour un habitant de Cousances les Forges, les créances concernées sont les redevances d'ordures ménagères pour un montant de 389.50 €
- D'accepter le remboursement de frais avancés par un agent pour l'achat de matériel de sensibilisation à l'environnement pour un montant de 29.85 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Jacky LEMAIRE informe les élus que le médecin de Rachecourt/Marne qui avait été contacté pour effectuer des vacations à l'antenne médicale de Cousances ne donnera pas suite à notre proposition. Par ailleurs, le président de la CODECOM de la Vallée de la Marne, avait des craintes quant à la participation de l'Agence Régionale de Santé si ce médecin quittait Rachecourt.

Renseignements pris, depuis la création de la grande Région, ce problème n'a plus lieu d'être.

Le Président rappelle les prestations des deux cabinets de recrutement reçus en Février (*voir compte-rendu du Bureau du 1^{er} Mars 2016*) et, devant la situation qui devient problématique tant pour les administrés que pour la pharmacie de Cousances, propose de retenir l'un des deux.

Les membres du Bureau proposent au Conseil Communautaire de retenir l'offre du cabinet Moving People qui est plus élevée mais fournit plus de garanties.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus décident de valider la proposition du Bureau et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 h 45.

Le Président,


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE LA SAULX ET DU PERTHOIS
 Le Président

Jacky LEMAIRE